

FICHE DE POSTE N° 2020-518 611

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur-se-s handicapé-e-s

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Professeur-e des ENSA Champ disciplinaire : TPCAU (Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine) Recrutement effectué au titre de : - La seconde catégorie de concours (**)	Catégorie statutaire : A Corps : Professeur-e des ENSA-P (PRCL) Code corps : PROFARCH <i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant-e-chercheur-e enseignant dans le supérieur - RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-Belleville**
60, boulevard de la Villette, 75019 Paris

Missions et activités principales

L'ENSA de Paris-Belleville recrute un-e enseignant-e chercheur-e devant exercer ses fonctions dans le champ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine.

Groupe de disciplines : **Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU)**

Discipline : **Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine**

L'École attend du-de la candidat-e une capacité à porter une approche pédagogique qui associe « les conditions du projet » et « l'édification du projet ». Celle-ci devra articuler analyse architecturale et mise en forme de l'espace, mais aussi théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine, en prise avec les problématiques contemporaines. Le-la candidat-e devra porter des questionnements actuels sur la discipline, en inscrivant la compréhension de l'architecture, de ses processus, de ses réseaux, de ses doctrines et de ses productions dans une réflexion sur les sociétés dont elle est l'expression, favorisant les transversalités entre Théorie, Critique et Histoire. Il-elle mettra les acquis de sa propre pratique pédagogique et professionnelle au service de la pédagogie de l'École, afin de consolider l'enseignement du projet d'architecture, dans toutes ses dimensions, soutenant l'interdisciplinarité et démontrera sa capacité à prendre des positionnements permettant d'asseoir une réflexion personnelle forte au croisement des théories et des pratiques.

Ses missions sont les suivantes :

- Pédagogie Licence-Master-HMONP

Le-la professeur-e sera appelé-e à exercer ses fonctions dans le cadre des enseignements des théories et des pratiques de la conception architecturale et urbaine dans au moins deux cycles d'études et, notamment, en Licence.

Il-Elle devra porter au moins un enseignement du projet d'architecture dans le cadre de Studios, en Licence, en partenariat avec d'autres enseignants titulaires de l'École, dans un esprit interdisciplinaire.

Par ses méthodes et outils pédagogiques, le professeur-e recruté-e contribuera à l'initiation et à l'apprentissage du projet, des différents modes et outils de représentation de l'espace architectural et urbain et à l'acquisition de notions fondamentales indispensables à la compréhension et à la pratique du projet. Il-Elle abordera la conception dans ses différentes composantes, en développant des concepts et des outils pour former à l'analyse architecturale et prendra part aux apports théoriques et critiques utiles à la démarche de conception architecturale et urbaine.

Il-elle dispensera au moins un cours magistral semestriel de théorie en Licence ou en Master. Il est attendu un enseignement qui relève du projet et de la théorie architecturale, dont les thématiques développées auront trait aux théories de la représentation, aux actualités des théories et/ou à l'histoire des théories environnementales.

Il-elle participera à un enseignement de PFE ou à l'un des séminaires de Master, en mettant son approche personnelle au service d'une démarche pluridisciplinaire, pour éclairer les enjeux contemporains du projet.

Il-Elle pourrait être amené-e à prendre la responsabilité de la formation HMONP.

Il-Elle aura vocation à porter et développer des coopérations et des partenariats inter-établissements au niveau national et international.

- Missions transversales

Le-la professeur-e sera amené-e à suivre et encadrer des rapports de stages Licence et Master, des mémoires de Master et de HMONP, mais aussi participera à des jurys de Studios et de PFE.

Il-Elle sera appelé-e à prendre part à la vie et aux instances de l'École, contribuera activement à la définition du projet d'établissement et s'impliquera dans les différentes commissions thématiques.

Le-la candidat-e participera à la coordination pédagogique du champ TPCAU avec les autres enseignant-e-s-chercheur-e-s-titulaires, en lien avec les autres champs disciplinaires. Il-Elle contribuera à l'analyse critique de l'enseignement à l'intérieur de son champ disciplinaire, en ayant des responsabilités d'expertise et d'évaluation, et participera à la définition et à l'actualisation permanente des évolutions nécessaires en termes de contenus pédagogiques et de transversalités, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

Charges horaires d'enseignement

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

- **Architecte DPLG ou ADE HMONP**

Compétences :

La personne candidate doit justifier de compétences et d'expériences confirmées dans l'enseignement du projet et de la théorie architecturale, notamment en Licence. Elle a une expérience active du projet, mettant les acquis de sa propre pratique pédagogique et professionnelle au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques et théoriques en architecture, en articulation avec les champs et disciplines associées. Cet engagement dans la pratique de l'enseignement de l'architecture va de pair avec la construction d'une réflexion critique sur la discipline et sur la production architecturale en général, prenant notamment la forme de publications pédagogiques et/ou scientifiques.

Ses domaines privilégiés, ses terrains d'investigation et ses questionnements doivent présenter des convergences fortes avec les thématiques interdisciplinaires et interscalaires développées par l'École, qui sont « les conditions du projet » et « l'édification du projet », soient notamment la compréhension des conditions de production de l'architecture, des relations dialectiques entre les échelles de l'édifice et de la ville, des interactions entre création et transformation ou encore de la mise en œuvre et de la matérialité de l'architecture.

Il-Elle aura une :

- Connaissance approfondie des questions architecturales, notamment dans leurs relations à la théorie et à la mise en œuvre des édifices.
- Production qui en fait un-e enseignant-e reconnu-e dans son domaine au niveau national et international et qui doit revendiquer un apport personnel à son champ d'étude.
- Capacité à travailler durablement et de manière collégiale avec un groupe d'enseignant-e-s de projet et de disciplines associées.
- Expérience pédagogique internationale (souhaitée).

Savoir-faire :

- Pratique éprouvée des théories et des pratiques de la conception architecturale et urbaine.
- Expérience solide de l'enseignement du projet architectural, notamment en premier cycle.
- Capacité à assurer des cours magistraux et à traiter des questionnements actuels de la discipline.
- Position critique et professionnelle des enjeux contemporains et des pratiques du projet architectural et urbain.
- Pratique de la maîtrise d'œuvre consolidée en relation avec les thématiques abordées notamment dans les Studios de projet de Licence.
- Capacité à travailler de manière collégiale avec un groupe interdisciplinaire d'enseignant-e-s.
- Capacité à s'investir dans la valorisation et la diffusion des travaux des étudiant-e-s (expositions, publications...).

Savoir-être :

- Capacité à transmettre des savoirs et des savoir-faire aux étudiant-e-s.
- Maîtrise de méthodes d'enseignements, dont l'objectif est de développer chez les étudiant-e-s un esprit critique.
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiant-e-s aux profils variés.
- Capacité à travailler en équipe, tout en apportant ses compétences propres, faisant preuve d'initiatives et étant force de propositions.
- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement.
- Capacité à dialoguer avec des acteurs et des enseignant-e-s issu-e-s d'autres champs culturels et professionnels.

Profil du-de la candidat-e recherché-e (le cas échéant) :

- **Praticien-ne expérimenté-e.**

Enseignant-e pouvant se prévaloir d'une pratique professionnelle exigeante et d'une œuvre construite, quelle qu'en soit l'échelle, qui témoigne d'une démarche personnelle dans les réponses qu'elle apporte aux enjeux de la société contemporaine.

et/ou

- **Pédagogue averti-e.**

Enseignant-e pouvant se prévaloir d'une œuvre critique publiée qui témoigne d'une démarche personnelle pédagogique de la discipline dans les réponses qu'elle apporte aux enjeux croisés de l'architecture et des sociétés et d'une prise de position réflexive qui puisse être portée dans une dimension pédagogique théorique.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Architecte DPLG ou ADE HMONP
- Doctorat apprécié

() La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2,3,4 et 5 de l'article 31 susvisé.**

Art. 31. - Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnées à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

2 - Justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelles effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3 - Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4 - Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5 - Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 sus visé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférence des écoles nationales supérieurs d'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Les principes fondateurs :

La formation repose sur un ensemble de principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique de l'École :

- Un enseignement nécessairement pluridisciplinaire.
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant notamment la maîtrise des moyens de représentation de l'espace (du dessin à la main aux outils informatiques), la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales.
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Option fondatrice de l'École, elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés.
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique.

Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine autant qu'à sa transformation (mémoire et projet), à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (elle organise un double cursus architecture-ingénierie avec le CNAM), et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de ne pas créer une filière professionnalisante en 1^{er} ou en 2^{ème} cycle, mais de dispenser un enseignement continu, progressif (Licence) puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent aujourd'hui au diplôme d'État d'architecte, permettant ainsi à chaque étudiant-e de participer de manière active à la construction de son propre parcours d'études. Elle développe, en coopération avec d'autres établissements, des formations de spécialisation et d'approfondissement après le diplôme, avec un DSA Architecture et projet urbain, un DSA Architecture et risques majeurs, un DSA Architecture et patrimoine et un DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage, mais aussi récemment, avec un Mastère Architecture et scénographies. De plus, elle offre une formation doctorale au sein de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup dont elle fait partie.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Dès sa fondation, l'École a voulu instaurer un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique et c'est pour cela que, dès cette époque, elle souhaitait que les enseignant-e-s mènent parallèlement à leurs pratiques pédagogiques des recherches théoriques. C'est cela qui a conduit à la création d'une équipe de recherche IPRAUS (Institut Parisien de Recherche Architecture Urbanistique Société) composante d'une Unité Mixte de Recherche.

L'IPRAUS a associé et confronté, dès sa création en 1986, les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. La démarche sollicite la complémentarité des disciplines et de leurs postures méthodologiques autour d'un objet commun : l'espace architectural de la ville, considéré dans son rapport dialogique aux organisations des sociétés et à travers ses processus de production. Une telle position permet l'acquisition de savoirs et d'outils conceptuels spécifiques, ainsi que la production de connaissances relevant de la discipline architecturale.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'IPRAUS fait partie de l'Unité Mixte de Recherche AUSser - Architecture, Urbanisme, Société : Savoirs, Enseignement, Recherche - UMR 3329 CNRS / Ministère de la Culture. L'IPRAUS est en outre équipe d'accueil de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup à laquelle est associée l'ENSA de Paris-Belleville. Il participe au laboratoire d'excellence Futurs Urbains.

Les axes de recherche communs à l'IPRAUS et à l'UMR AUSser sont les suivants :

Thème 1 : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions ;

Thème 2 : Territoires et paysages en transition(s) ;

Thème 3 : Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales ;

AsiaFocus - Architecture et villes d'Asie.

Présentation de l'évolution du contenu de la formation au regard de l'évolution de la profession

L'évolution des enseignements

Dans un texte élaboré collectivement, l'ENSA de Paris-Belleville a défini des axes stratégiques de développement pour l'établissement jusqu'en 2024. Parmi ces derniers, la réflexion sur l'évolution des contenus des enseignements, en lien avec la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques, est primordiale. Cette réflexion doit permettre d'améliorer la cohérence globale du projet pédagogique et scientifique de l'École, répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession d'architecte en s'attachant aux enjeux

économiques, sociétaux et environnementaux contemporains.

Le diagnostic, porté sur les contenus et l'agencement des enseignements délivrés du 1^{er} au 3^{ème} cycle, a fait émerger la nécessité de faire évoluer le projet pédagogique de l'ENSA de Paris-Belleville autour de deux thèmes interdisciplinaires et interscalaires essentiels pour répondre à ces enjeux et aborder les réalités professionnelles dans toutes leurs diversités.

En premier lieu, il s'agit de réinterroger la formation existante en prenant en compte *Les conditions du projet*, à savoir les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, environnementaux et sociaux... qui président à la fabrique du projet, à toutes ses échelles. En s'appuyant sur l'émergence de nouvelles problématiques, comme sur l'évolution des formes et des formats des enseignements et de leur interdépendance réciproque, l'intégration de ce thème doit permettre aux étudiants d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire, en adéquation avec son temps. Ainsi, développer la capacité des étudiants à acquérir une intelligibilité multifactorielle des contextes du projet architectural et urbain et à comprendre comment le projet va interagir avec ces contextes, est essentiel.

En second lieu, il s'agit de réinterroger la formation existante en prenant en compte *L'édification du projet*, à savoir les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de repenser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et reconquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

Avec la mise en place des nouvelles instances - CFVE et CR formant le CPS - et d'une gouvernance pédagogique opérationnelle (commissions thématiques, référents par année, rapporteurs par champ,...), l'objectif est d'agir, à différents niveaux de la formation et de manière transdisciplinaire, afin de faire émerger les enseignements existants répondant aux thèmes précités, *Les conditions du projet* et *L'édification du projet*, et de favoriser leur mise en relation à travers une évolution des contenus et une mutualisation dans l'offre de ces enseignements pluridisciplinaires dispensés, et entre ces derniers et la recherche. Cela implique, en autres, d'interroger les dimensions conceptuelles développés au sein des studios de projet, en lien avec les réflexions théoriques et critiques issues des séminaires et des cours magistraux. Le but est de restructurer les enseignements, quelques soient leurs types, en favorisant les interactions, les articulations, les transversalités, tout en les (re)pensant dans une progression pédagogique globale, afin de permettre aux étudiants de mieux construire leurs parcours universitaires.

Au-delà de la réflexion sur les contenus des enseignements, ces deux thèmes de travail questionnent directement la place d'une école d'architecture dans la cité, la vocation de l'architecte et le(s) périmètre(s) de ses missions par rapport aux enjeux multiples de la société.

La préparation à la recherche

L'évaluation de l'UMR AUSser mentionne, parmi les points forts que « *le fonctionnement de l'unité témoigne d'un ancrage ancien dans les établissements, qui est traditionnellement porteur d'une relation forte entre la recherche et l'enseignement d'une part, entre la recherche et le monde professionnel d'autre part* ». Cet aspect est présent dans l'objectif énoncé dans le programme de l'UMR : « *Poursuivre une recherche fondamentale nourrissant la pédagogie en cycles Master et Doctorat* ».

La mise en place du nouveau programme de recherche peut être mise à profit pour développer un rapprochement entre recherche et pédagogie et entre Master et post-Master. Cette démarche repose sur la conviction qu'il est important de garantir les liaisons entre les domaines de travail présents en séminaires de Master (thèmes et méthodes) et les thèmes de recherche du programme de l'UMR/IPRAUS afin que les étudiants qui souhaitent poursuivre de l'un vers l'autre puissent trouver des continuités thématiques ainsi que d'encadrement et d'expertise en général. Ce rapprochement peut aussi s'opérer en rendant visible, depuis le Master, l'offre pédagogique et de connaissances dont le laboratoire est la tête de pont à l'ENSA-PB : Labex, séminaires doctoraux, possibilités de stage, etc., et qui peut profiter à l'ensemble des enseignements de Master.

Mais c'est peut-être, d'abord, les représentations collectives de la recherche qu'il faudrait changer. Faire en sorte qu'elle n'apparaisse pas, pour les étudiants, comme un abandon du métier, mais comme partie prenante de celui-ci. A cette fin, il apparaît essentiel de trouver des moyens pour la mise en valeur, voire la valorisation des travaux de recherche des étudiants.

Des questions pédagogiques et d'organisation sont ainsi soulevées : effectivité des continuités Master-Doctorat, parcours recherche au sein des enseignements - notamment outils méthodologiques de la recherche, place des travaux personnels dans l'évaluation du cursus, développement de la place de l'écrit, réflexion et approfondissement par incrémentation au long du cursus -, mise en valeur des travaux de recherche étudiants - publication et visibilité, place de la mention recherche -, investissement en temps enseignant d'encadrement du mémoire.

L'effort à consentir pour mieux ajuster les rapprochements et les continuités entre 2^e et 3^e cycles est motivé par une double conviction. D'une part, celle que les étudiants sont porteurs de questions originales qui peuvent être développées au sein des structures de recherche. Et, d'autre part, que ces lieux d'accueil doivent y être attentifs afin d'assurer leur propre renouvellement.

Liaisons hiérarchiques

Le directeur et la directrice des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures par an).

Liaisons fonctionnelles :

La personne candidate doit travailler en excellente coopération avec les autres enseignant-e-s du champ de l'École et les disciplines associées à celui-ci.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat-e-s ou des agent-e-s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Envois des candidatures :



Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>.

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Paris-Belleville.

Date de mise à jour 27 novembre 2020